



– Déclaration liminaire du Snec-CFTC au CCM –
– 26 NOVEMBRE 2025 –

Monsieur le directeur général,
M. le sous-directeur des établissements, des dotation et des compétences,
Mesdames et messieurs les membres du comité consultatif ministériel,

Le Snec-CFTC vous alerte depuis deux ans sur les évaluations certificatives en cours de formations (ECCF) qui, depuis la réforme du BAC professionnel et du CAPa, comportent davantage d'épreuves orales et pratiques. Leur mise en œuvre est très chronophage et porte préjudice aux élèves qui perdent des heures de cours, mais aussi aux enseignants qui réalisent les évaluations au-delà de leur emploi du temps, sans compensation horaire ou financière, contrairement à leurs homologues de l'Éducation nationale. **Nous souhaiterions que durant ce CCM une date soit fixée pour le groupe de travail CCM qui avait été promis par M. Bonaimé en CNEA ou CCM.**

Pour continuer, au printemps dernier, la Cour des comptes avait rendu **une analyse positive sur le pacte enseignant**, dispositif financier qui reconnaît le travail longtemps bénévole des contractuels d'Etat. **Quel est son avenir pour 2026 ? L'inquiétude est vive dans les établissements affiliés au CNEAP et à l'UNREP.**

L'enseignement agricole privé possède la particularité de recruter des enseignants **en catégorie 3** dont le nombre grossit d'année en année. Pour ces agents contractuels, tant que des listes d'aptitude exceptionnelles ne sont pas réouvertes, la voie d'accès à la classe normale se fait presque uniquement avec les concours. Pour les rendre plus attractifs, lors du CCM du 8 juillet 2025, nous avons voté à l'unanimité pour un projet de décret introduisant un reclassement favorable des lauréats des concours internes. **Nous voudrions savoir si ce décret sera publié avant le 1^{er} janvier 2026, car il permettrait également une évolution des grilles des maîtres auxiliaires, laquelle avait aussi été votée positivement en juillet dernier.**

Même s'il y a eu des avancées à certaines périodes en faveur de l'enseignement agricole privé, nous faisons des constats :

- les syndicats du privé n'ont pas été conviés en urgence par le ministre quand le COVID s'est déclenché en 2020 ;
- le droit de rupture conventionnelle est entrée en vigueur en mai 2025, soit presque 5 ans après que les autres corps enseignants puissent en bénéficier ;
- la secrétaire générale n'a pas estimé important en octobre dernier de nous associer à sa présentation du projet de Loi de finances pour 2026 ;
- les professeurs remplaçants de lycées agricoles privés sont les plus mal payés, malgré une exigence de diplôme plus élevé qu'à l'EN pour les disciplines générales ;

- les subventions à l'élève sont en deçà de ce qu'un jeune coûte réellement aux établissements ;
- les documents de travail pour les GT arrivent souvent 1 ou 2 jours à l'avance ; comment s'y préparer correctement ?
- l'ordre du jour de ce CCM comprend la validation de 3 PV (1 datant de novembre 2024), bilan de la rentrée scolaire 2025 et des questions diverses.

Aucun sujet de fond à travailler avec la DGER pour faire évoluer notre décret, vieux de 36 ans, ou améliorer nos conditions de travail.

Ces constats, présentés aujourd'hui en l'absence de M. Bonaimé, directeur général ou de M. Maurer, son adjoint, associés aux lenteurs pour traiter les dossiers administratifs des agents contractuels des lycées agricoles privés (même si le SRH fait de son mieux), nous renvoient **un manque de considération**.

Pourtant, les enseignants des LEAP font tout pour offrir un service public d'éducation et d'enseignement de qualité.

Pourtant, ils sont fiers d'enseigner et animer les filières agricoles, valoriser des pédagogies différentes et différenciées dans les salons, foires, marchés, à travers les communications qui sont déployées sur tous les réseaux sociaux.

Pourtant, il leur tient à cœur de développer les compétences psychosociales de leurs apprenants et leur inculquer le respect, la dignité et les valeurs de la république.

Pourtant, ils s'efforcent de déployer les 6 missions de l'enseignement agricole et s'impliquent pour atteindre l'objectif de 30% d'effectif en plus à l'horizon 2030.

Nous vous demandons aujourd'hui de prendre un engagement, celui de toujours associer les représentants des organisations syndicales de l'EA privé lors des transmissions et consultations clés.

Nous espérons que ce CCM sera l'occasion d'un changement de méthode et que votre engagement sera suivi d'actes forts en direction des agents contractuels des établissements agricoles privés.

Nous vous remercions de votre attention.

Sabrina Dufour et Estelle CLAVERIE
Élues au CCM
Représentantes du Snec-CFTC